

Direction départementale des Territoires des Hautes-Pyrénées

direction
départementale
des Territoires
Hautes-Pyrénées

Comité de suivi n°23 Réunion du 13 avril 2017 - 16H00 Travaux de sécurisation de la RD 921 - Gorges de Luz

Participants	Diffusion
<ul style="list-style-type: none"> - Mme. Myriel PORTEOUS - Sous-préfète d'Argelès-Gazost - Mme Chantal ROBIN-RODRIGO – Vice-présidente Conseil Départemental 65 - M. Louis ARMARY - Conseil départemental 65 - Mme Christiane CAYREY - Sous-préfecture d'Argelès-Gazost - M. Laurent GRANDSIMON - Maire de Luz Saint sauveur - M. Noël PEREIRA - Pdt CCPVG - M. Bruno ABADIE - DGS CCPVG - M. René NADAU - Maire de Saligos - M. Pierre TRAMONT - Maire de Villelongue - M. Sébastien VERGEZ - Mairie de Chèze - Lieutenant Bénédicte MARCET - Gendarmerie / BP Argelès-Gazost - Major Yves MOREILHON - Gendarmerie / BTA Luz-Saint-Sauveur - M. Olivier BRECHES - CACG (AMO) - M. M. Jean-Jacques PRATDESSUS - CSPS - M. Bernard DUCLOS - CD65 / DRT - Agence des Gaves - M. Raymond THEIL - CD65 / DRT - Agence des Gaves - M. Alain BRUZY - ONF/RTM - M. Jérémy SALLEY - EXTREM - M. Guillaume DUCASSE - SAGE (MOe) - M. Claude OSDOIT - DDT 65 Délégué Territorial Sud 	Tous participants

Rédacteur : DDT65 / DTS - C.Osdoit

I - Objet de la réunion

Gestion RD 921 et tunnel d'Arriou-Cluc
Etat d'avancement des travaux
Communication
Questions diverses

Le compte rendu du comité de suivi n° 22 du 13 avril 2017 est approuvé.

II – Modalité de gestion de la RD921, yc le tunnel

II-1 Modalités administratives

Mme la préfète, suite à l'avis favorable de la sous-commission SIST de la CCDSA réunie le 5 avril 2017, a pris en date du 7 avril 2017 un arrêté autorisant l'ouverture du tunnel d'Arriou-Cluc, au bénéfice du département. Cette autorisation exceptionnelle et temporaire - à/c du 20 avril 2017 et pour une durée prévisionnelle de 8 semaines - est octroyée sous réserve de la prise au préalable d'un arrêté de circulation sur la RD921 par le Conseil Départemental, lequel sera soumis pour avis à l'État, s'agissant d'un itinéraire RGC (Route à Grande Circulation)

II-2 Inspection du tunnel préalable à l'ouverture

Conformément à la décision prise lors du comité de suivi du 6 avril dernier, une inspection 'renforcée' de l'ouvrage a été réalisée le 13 avril 2017.

Cette visite, qui a fait l'objet d'un compte rendu de la part du RTM, a permis :

- de traiter des éléments résiduels de petits volumes et facilement extractibles
- de déposer des marques témoins sur des masses rocheuses fissurées, afin de pouvoir vérifier leur stabilité, par simple observation depuis le sol, lors des visites hebdomadaires à venir. Celles-ci consisteront à : Vérification, à la jumelle éventuellement, de tous les témoins peinture; tout élargissement constaté des fissures devra donner lieu à une visite approfondie avec nacelle afin de vérifier l'effectivité du déplacement du bloc / Balayage visuel rapide de toute la voûte / Lors de minages qui seront pratiqués aux abords de diaclases, que l'on retrouve systématiquement à l'intérieur du tunnel, une inspection rapide sera réalisée afin de détecter de nouveaux éléments fragilisés. La visite hebdomadaire suivant ces opérations de minage s'attachera, en plus, à observer particulièrement les blocs enchâssés dans les diaclases non comblées de calcite.

On rappelle que la première de ces visites hebdomadaires sera réalisée le **jeudi 27 avril 2017 dès 5H30** (avant mise en circulation de la RD 921) et **ensuite chaque mercredi à 6H00. Le RTM, le CD65, le SDIS et l'entreprise assisteront à ces visites.**

II-3 SDIS et équipement de la galerie perpendiculaire du tunnel

Le SDIS rappelle que cette galerie doit être éclairée, avant mise en service du tunnel. Ce point doit être rappelé à l'entreprise adjudicatrice des travaux à venir pour le traitement des masses T6M et T6b surplombant le tunnel.

Nda : Réalisation également à opérer d'un accès à la galerie depuis la chaussée du tunnel, préalablement à l'ouverture du tunnel.

II-4 Panneautage routier / Gestion de l'alternat

Le panneau qui sera installé au giratoire de Villelongue et au droit de la RD12, à son intersection avec la RD 921, est présenté en séance par le CD 65 (Gestion de la route)

Des panneaux d'interdiction de dépasser ont été positionnés par le CD65 à proximité des zones de stockage des véhicules en attente de franchissement du tunnel, conformément à la demande de la sous-commission SIST du 5 avril 2017.

S'agissant du positionnement précis des arrêts des véhicules en attente de franchissement en têtes Nord et Sud du tunnel, il a été opéré le 13 avril à 16H00 du tunnel, en présence du Conseil Départemental, de la RTM et de l'entreprise. Ces localisations sont positionnées 30 à 40 m en amont de chacune des têtes.

Il est précisé en séance que quelques purges supplémentaires résiduelles doivent être opérées en amont de la tête sud du tunnel avant ouverture.

II-5 Mobilisation des agents du département

La réunion de calage sollicitée par le CD65 avec les Forces de l'Ordre et l'entreprise - lors du comité de suivi du 6 avril 2017 - est arrêtée au 18 avril 2017 à 14H00.

II-6 Flyer et information des usagers

Flyer

Le document est validé définitivement. Il sera déposé sur les sites internet de l'État et du CD65. Les collectivités sont bien sûr appelées à faire de même.

Information complémentaire proposée par le CD65

Un panneau d'information sera implanté par le CD65 au droit du giratoire de Villelongue et en amont de la RD 12 (Route de Chèze) qui, sous forme humoristique, doit sensibiliser les usagers à prendre patience à l'occasion des contraintes imposées pour une réalisation des travaux dans les meilleures conditions de sécurité et de prise en compte des besoins économiques et sociaux des habitants du pays Toy.

II-7 Remise des clés pour l'utilisation nocturne de l'ouvrage

La remise des clés aux ayants droits pour un usage du tunnel hors ses périodes d'ouverture, sera effectuée par Mme la sous-préfète en date du 18 avril 2017 à 10H30 en sous-préfecture.

II-8 Itinéraire conseillé

M. le président de la CCPVG propose que soit examinée l'opportunité d'implanter à Villelongue un itinéraire conseillé pour les véhicules circulant sur l'axe Argelès - Cauterets. L'usage de l'ex RN21 sera conseillé, pour éviter que ces automobilistes ne viennent surcharger inutilement le giratoire de Villelongue, via l'utilisation de la RD921 en rive droite du gave.

III - État d'avancement des travaux

IV-1 Travaux de sécurisation du versant V3

Les travaux se sont achevés le 14 avril 2017.

M. DUCASSE confirme par ailleurs qu'aucune alerte n'est à déplorer sur le dispositif de suivi des masses surplombant le tunnel.

IV-2 Travaux de sécurisation des talus / RTM

Les travaux complémentaires devant être réalisés par les entreprises sur les secteurs concernant les communes de Saligos et Chèze, conformément au compte-rendu de la réunion de chantier rédigée par la RTM en date du 30 mars 2017, ont vocation à être exécutés le 18 avril prochain. Le lien sera établi avec les services techniques du conseil général pour sécuriser la RD921 pendant ces purges complémentaires.

À la tête sud du tunnel, quelques travaux complémentaires de purges doivent être réalisés pour finaliser la sécurisation des secteurs d'attente des véhicules (Cf. point II-4 supra)

IV-3 Attribution du marché de sécurisation des masses surplombant le tunnel

À compter de la mi-avril, une fois finalisés les travaux de sécurisation de la falaise D, engagement des travaux de sécurisation des masses T6 et T7 surplombant le tunnel, pour la durée prévisionnelle de 8 semaines nécessitant l'ouverture du tunnel d'Arriou-Cluc, avec les contraintes de circulation maintenant connues.

Le marché des travaux à engager dès le 20 avril prochain est attribué par la commune de Chèze, maître d'ouvrage, à l'entreprise GTS (CAO du 5 avril 2017) Notification sera faite le 14 avril 2017. La préparation du chantier débutera ainsi dès le 18 avril 2017.

La CACG informe qu'un premier bon de commande d'un montant de 1.326 M€ sera transmis à l'entreprise. Un second bon de commande d'un montant de 28.5 K€ est éventuellement attendue, si la nécessité d'opérer des travaux supplémentaires de protection en entrée nord du tunnel venait à être confirmés à la lecture des données LIDAR (Possibilité d'analyse de trajectographie, permettant de juger alors de l'opportunité à opérer lesdites protections supplémentaires ou non) En l'absence des données LIDAR, les travaux de protection seraient réalisés.

l'AMO confirme enfin qu'un avenant administratif sera transmis à l'entreprise suite aux modifications intervenues après attribution du marché :

- Augmentation des durées de gestion de l'alternat suite à élargissement des plages horaires d'ouverture du tunnel
- Moins-value pour installation de chantier, suite à ouverture du tunnel en période méridienne

IV- Communications

V-1 Comité des usagers et Groupe de travail pour préjudices financiers

V-1.1 Comité des usagers

Ce comité a été installé par Mme la préfète en date du 6 avril courant à 14H30.

La composition dudit comité, ainsi que le compte rendu de la deuxième réunion dudit comité des usagers en date du 11 avril 2017 sont joints en annexe au présent document.

Le comité de suivi prend connaissance en séance des échanges tenus lors de ce comité des usagers.

Les points suivants sont alors abordés :

Les 2 roues légers

M. GRANDSIMON revient sur la question des 2 roues légers, en proposant une alternative à la mise en place éventuelle d'une navette de transport desdits véhicules ; il s'agirait d'organiser des convois de cyclistes pour les faire passer de façon isolée dans le tunnel.

Mme la sous-préfète, ainsi que Mme ROBIN-RODRIGO ne sont pas favorables à cette proposition, considérant d'une part l'avis émis par la sous-commission SIST du 5 avril 2017 quant aux modalités d'utilisation du tunnel, relevant d'autre part la difficulté qu'il y aurait à faire respecter par les 2 roues légers l'interdiction de dépasser, précisant enfin que toutes diligences ont été prises - et seront renforcées notamment par l'information des préfetures et sous-préfetures dans les départements de la chaîne (40-32-64-66-31-09) - pour alerter en amont le monde du vélo de cette interdiction.

Il est enfin rappelé que rien n'empêche les 2 roues légers de traverser le tunnel en chargeant leur vélo sur une remorque ou un porte-vélo.

La situation de M. PERRAULT, boulanger sur Barèges

La question de la livraison de farine par un véhicule de plus de 4 m ne pourra être réalisée.

Si le col du Tourmalet est dégagé, cet itinéraire pourrait être emprunté. Un véhicule d'un gabarit accepté sous l'ouvrage pourrait être également recherché.

Par ailleurs, la commune de Luz analysera la possibilité d'un logement pour les employés de cet artisan – demeurant dans la vallée et ne pouvant pendant la phase de fermeture du tunnel, assurer leur poste de travail aux horaires contractuels dans ce type d'activité.

Trail sur Gavarnie les 10 et 11 juin

En attente d'éléments complémentaires de la part de M.GABAIL.

Livraison grande surface

La question du passage sous le tunnel des camions de livraison du Carrefour de Luz est évoquée, notamment en ce qui concerne le transport des produits frais.

Un test de franchissement sera proposé par le CD65 à cette grande surface.

V-1.2Groupe de travail ' Préjudices financiers '

Cf. éléments déjà repris dans le compte rendu du comité de suivi du 6 avril 2017.

Mme ROBIN-RODRIGO évoque les contacts qu'elle a déjà eu avec certaines entreprises.

V - Questions diverses

Co-voiturage

Le comité de suivi s'accorde sur l'opportunité - déjà évoquée lors de comités antérieurs - à inciter les usagers de la RD 921 au co-voiturage.

Il est proposé aux collectivités la création de pages Facebook, la recherche de site pour offrir des parkings de co-voiturage,.... Toutes actions pouvant inciter à ce mode de transport ne pourront qu'avoir des répercussions positives quant à la gestion de la RD921 dans les gorges de Luz, à/c du 20 avril prochain.

VI - Prochaine réunion

La prochaine réunion du comité de suivi se tiendra le **jeudi 20 avril 2017 à 16H00**, en sous-préfecture d'Argelès-Gazost.



Sous-Préfecture
d'Argelès-Gazost

Sous-Préfecture d'Argelès-Gazost

**Comité de suivi n°2
Réunion du 11 avril 2017 - 18H00
Comité des usagers de la RD 921 - Gorges de Luz**

Participants	Diffusion
- Mme. Myriol PORTEOUS - Sous-préfète d'Argelès-Gazost - M. Claude OSDIT - DDT 65 Délégué Territorial Sud - M. Philippe DEBERNARDI CD65 / DRT - DGA - M. Olivier BRECHES – CACG – AMO Mairie de Chèze - Mme Christiane CAYREY - Sous préfecture d'Argelès-Gazost - M. Pierre TRISTAN – Hôtel de Londres - M. Claude TRESCAZES – SDHPA 65 - M. Damien LAFOND-PUYO – Fabrique de couverture « La Carde » - M. Daniel ALQUIE – Magasin « La Pierre des Pyrénées » - M. Jean-Marc MONBROUSSOU – Pharmacie de l'Ardiden - M. Jean-François THEIL – Camping Airotel Pyrénées	Tous participants

Rédacteur : SPAG – C. Cayrey

I - Objet de la réunion

Approbation du compte rendu d'installation par Mme la Préfète du comité de suivi du 06/04/2017
 Point sur les diverses interrogations et réclamations des usagers
 Questions diverses

II- Approbation du compte rendu d'installation du comité de suivi du 06 avril 2017

Le compte rendu est validé .

III- Point sur les diverses interrogations et réclamations des usagers

Moyens de saisine	Date	Intervenant	Objet	Suite donnée
Mail SPAG	10/02/17	Jérôme LURIE	Veiller à prendre en compte les séjours « classe verte » impliquant la circulation des bus en journée en mai et juin	Pas de difficulté, ouverture en journée du tunnel d'Arriou-Cluc
Mail SPAG	15/03/17	ORPHEON LUZ	Retour d'un concert prévu le 21/05 impliquant le passage dans les gorges vers 22 h 30- 23 h	Le 23/03 : l'Orphéon a décidé d'annuler le concert.
Courrier SPAG	18/03/17	Parents d'élèves du Pays Toy	Sollicitent ouverture du tunnel le mercredi après-midi	Pas de difficulté, tunnel ouvert
Courrier SPAG	20/03/17	CSVb	Informe de l'ouverture de la transhumance aux éleveurs extérieurs le 12/06.	Transhumance décalée au 15 juin, fin des travaux (vu avec M. Bayle)
Mail SPAG	20/03/17	Christian BRUZAUD	Quid de la montée des pèlerins à Gavarnie d'avril à juillet (10/après-midi) + 30 bus le 19 avril et 10 le 21/04 pèlerinage HCPT ?	Audience avec Mme la Sous-Préfète – autocariste : chantier décalé de 2 jours pour tenir compte des passages de bus du 19/04. Journée du 21/04 : 8 bus départ espacé de 10 minutes de Lourdes idem pour le retour (accord de la municipalité de Gavarnie pour gestion des flux le 24/03/17)
Mail SPAG	23/03/17	ENEDIS	Autorisation pour traversée les gorges pour interventions d'urgence la nuit	Problème résolu (service d'astreinte)
Mail SPAG	28/03/17	Jean-Laurent CRAMPOU	Habite Chèze, doit emprunter les gorges à l'issue de son travail vers 22 h	Résolu : ouverture du tunnel jusqu'à 22 h 30
Mail SPAG	28/03/17	Association des rescapés et familles victimes de l'attentat du DRAKKAR	Organise un raid cycliste prévoyant la traversée des gorges le lundi 22/05	29/03 Résolu : contact avec l'organisateur car accès au tunnel interdit aux vélos solutions : 1 - emprunt portion des gorges avec les véhicules logistiques pour rejoindre Barèges 2 - passage par le Tourmalet

Mail SPAG	05/04/17	Béatrice VIALARET	Réside à SAZOS, infirmière à l'hôpital de Lourdes emprunte la route la nuit à 23 h et 5 h 30	La Sous-Préfète propose de contacter la direction hospitalière pour autoriser des aménagements d'horaires
Info lors du COPIL du 30/03	07/04/17	Mathieu NOGUERE	Organise un trail à Gavarnie les 10 et 11 juin (1 500 coureurs)	Dossier évoqué avec M. Gabail, maire de Gavarnie-Gèdre pour un passage par le Tourmalet. Doit faire un retour à Mme la Sous-Préfète
Mail SPAG	11/04/17	Bus Kéolis	Sollicite info sur passage tunnel lors des navettes Lourdes-Barèges	Pas de difficulté : le tunnel sera ouvert lors des horaires des navettes
Mail SPAG		M. PERRAULT, boulanger	Livraison de farine à l'aide d'un camion supérieur à 4 mètres	Dossier en cours de réflexion
Info M. TRISTAN	11/04/17	M. DUPOUY	Primeur à Luz, doit se rendre aux marchés de Pau et Agen (3 fois/semaine départ de nuit)	Pas de possibilité d'emprunter le tunnel la nuit. Sera obligé d'être hébergé en hôtel. Devra déposer un dossier d'indemnisation auprès du comité statuant sur les préjudices économiques. Ce comité est en cours de constitution
Tel SPAG + info M. TRISTAN	11/04/17	M. André BUISAN	Sa compagne gère la discothèque « Le Coco Loco ». Perte du chiffre d'affaire car accès fermé la nuit	Devra également saisir le comité préjudice économique
M. TRISTAN	11/04/17	M. René BEGARIE	S'interroge sur la perte du chiffre d'affaire	Idem ci-dessus
	11/04/17	M. TRISTAN	Rappelle l'attention sur l'interdiction d'emprunter le tunnel par les cyclistes. Y aurait-il la possibilité par le CD65 d'organiser des navettes ? Par ailleurs, de nombreux cyclistes effectuent la traversée des Pyrénées et ils ne seront pas forcément au courant de la fermeture des gorges	Une information a été effectuée auprès des fédérations de cyclismes, des professionnels, des offices de tourisme etc.... Par ailleurs, une communication sera également effectuée auprès des préfetures et sous-préfetures des départements départ de ces randonnées (Pyrénées-Atlantiques et Pyrénées Orientales) + réponse en attente du CD 65

IV - Questions diverses

Rappel des conditions de circulation des TMD, notamment concernant la livraison de fuel pour les stations services et les particuliers : le trafic de ces TMD est soumis à autorisation, des formulaires sont à renseigner en ligne sur le site des services de l'Etat, 48 heures minimum avant la date prévue de passage. Les distributeurs sont informés.

Par ailleurs, il est accordé la nomination d'un binôme barégeois à M. ETCHEPARRE qui, compte tenu de son activité, ne peut assister de façon régulière au comité de suivi. Le nom de ce binôme sera communiqué ultérieurement.

VII - Prochaine réunion du comité de suivi

Le prochain comité de suivi se tiendra le mardi 18 avril à 18H00 en sous-préfecture d'Argelès-Gazost

La Sous-Préfète


Myriel PORTEOUS

Annexe 2 RD 921 / Gorges de Luz - Membres du comité des usagers socio-professionnels

NOM/PRENOM	REPRESENTANT DE	TELEPHONE	EMAIL	COMMUNES
TRISTAN PIERRE	HOTEL DE LONDRES/DELEGUE UMIH	06 08 16 49 79	hoteldelondres@wanadoo.fr	LUZ SAINT SAUVEUR
TRESCAZES CLAUDE	CAMPING LE PAIN DE SUCRE/PRESIDENT SDHPA	06 75 30 64 22	camping-gavamie@wanadoo.fr	GAVARNIE
PELEGRY CHANTAL	CAMPING PYRENEVASION	06 81 56 97 40	info@campingpyrenevasion.com	SAZOS
ALQUIE DANIEL	LA PIERRE DES PYRENEES (magasin de souvenirs)	06 70 02 37 35	alquiebordesvero@yahoo.fr	GAVARNIE
CAUSSIEU FRANCIS	Hébergements insolites "GRANGES DE TRABES"	06 15 41 33 29	contact@locatio-granges.com	GEDRE
RATDESSUS PHILIPPE	Entreprises Pratedessus Frères élu chambre de commerce et d'industrie	05 62 92 83 72	pratedessus-freres@wanadoo.fr	LUZ SAINT SAUVEUR
LAFOND DAMIEN	Fabrique La Carde	06 88 21 96 60	lacarde@wanadoo.fr	ESQUIEZE
BEGARIE RENE	Electricité Begarie	06 13 42 65 22	begarie.rene@gmail.com	VIZOS
RAYNAL JEAN-FRANCOIS	BAR-RESTAURANT "CLAIRE MONTAGNE"	05 62 92 49 22	jfrclm@orange.fr	GAVARNIE
ETCHEPARE CHRISTOPHE	Hotel Restaurant Le Central/ (Président assos des commerçants de Bareges)	05 62 92 68 05	centralmail@orange.fr	BAREGES
HEIL JEAN-FRANCOIS	Camping Airotel	05 62 92 89 18	contact@airotel-pyrenees.com	ESQUIEZE
LAFON YANNICK	La Grange aux Bois (co president de l'Agesspyr(gites d'étapes et de séjour des pyrenees)	05 62 92 93 84	contact@lagrangeauba Bois.fr	VIELLA
SAJOUS Jean-Michel	boucher	05 62 92 80 03	boucherie.sajous@orange.fr	LUZ SAINT SAUVEUR
ONTBROUSSOUS Jean Marc	Pharmacien	05 62 92 80 16	Pharmardiden.luz@offisecure.com	ESQUIEZE SERE
EROME PERSEVAL et Antoine Perrault	gérants des boulangeries des gaves	05 62 92 80 47 – 06 08 45 43 06(M Perrault)	Perraultantoine@hotmail.com ; Boulanger	LUZ-SAINT-SAUVEUR, Barèges